



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

À toutes les personnes intéressées de la municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

# AVIS PUBLIC – Demande de dérogation mineure

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Nicolas St-Gelais, directeur général  
et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

**QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 4 décembre 2023, aura à statuer sur  
la demande de dérogation mineure 2023-11.**

Cette demande déposée par la propriétaire du lot 6 186 513, vise à subdiviser ce lot en deux. L'un des deux lots ainsi créés aurait un frontage de 15,31 mètres. Le règlement de lotissement 480-2021 indique que pour un lot partiellement desservi, situé à l'extérieur d'un corridor riverain, la largeur minimale est de 30m. L'élément dérogatoire est donc le frontage du lot projeté.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 4 décembre 2020 à 20 h 00 au bureau municipal, situé au 515, route des Prêtres, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

DONNÉ À SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS CE 14<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023.

Nicolas St-Gelais Directeur général et secrétaire-trésorier

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Code municipal du Québec, art. 420) Je, soussigné, Nicolas St-Gelais, directeur général et greffier trésorier, résidant à L'Ancienne-Lorette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : sur le site internet de la Municipalité, au bureau municipal et au Logisport.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2023.

Nicolas St-Gelais Directeur général et secrétaire-trésorier

---